



## BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR

# MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL

*Chef de rayon, directeur adjoint de magasin, animateur des ventes, chargé de clientèle, conseiller commercial, vendeur conseil, téléconseiller, responsable e-commerce, responsable d'agence, manager de caisses...*

Certification Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Date de publication de la fiche 11/12/2023

Date d'échéance 31/12/2028

Session 2024 / 2026

**En alternance,  
12 mois en entreprise**

Les deux années de formation préparent les apprentis à prendre la responsabilité d'une unité commerciale de petite taille ou d'une partie de structure plus importante (boutique, supermarché, agence commerciale, site internet, site internet marchand...)

## LES PRINCIPALES MISSIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Responsabilités et développements des projets et des stratégies	<input checked="" type="checkbox"/>
Polyvalence dans les domaines de la communication et du digital	<input checked="" type="checkbox"/>
Déploiement des actions de communication et des projets événementiels d'une entreprise	<input checked="" type="checkbox"/>
Contribution à la définition et à la mise en œuvre de la politique de communication générale de l'entreprise	<input checked="" type="checkbox"/>

## PRÉ-REQUIS

- Ne pas avoir peur des responsabilités
- Disposer de réelles compétences relationnelles.
- Disposer de compétences technique et calculatoires pour traiter des données de gestion et avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques.



- Avoir entre 16 et 29 ans révolus.
- Être titulaire du baccalauréat général, professionnel ou technique.

*\*Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.*

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'admission est prononcée après examen du dossier Parcoursup du candidat (CV et lettre de motivation), entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Hors Parcoursup : prise de contact et entretien.

Délais d'admission : environ 2 mois entre l'acte de candidature et l'entrée en formation.

✈ *Si à la rentrée de septembre vous n'avez pas encore d'employeur, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage.*

✈ *"La date de début de formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début de l'exécution du contrat" (Article L622-12 du code du travail)*



## PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Vous insérez professionnellement dans des entreprises de distribution des secteurs alimentaires ou spécialisés, des unités commerciales, des entreprises de prestation de services...
- Vous pourrez poursuivre vos études en intégrant une licence professionnelle (logistique, distribution, e-commerce) ou un Bachelor.
- Vous pourrez aussi rejoindre une école de commerce en admission parallèle pour obtenir un bac +5.



### ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme d'alternance** : 2 jours en cours, 3 jours en entreprise
- **Durée de la formation** : 1350 heures / 24 mois (début septembre à fin juin).
- **Nombre d'apprentis** : 16 par session.
- **Moyens pédagogiques** : accès WIFI, livres numérique et installation du PGI EBP sur le PC personnel de l'apprenti.
- **Livres & Carte génération HDF** : aide forfaitaire de 200€ pour couvrir tout ou partie des frais d'acquisition.
- **Modalités d'évaluation** : après deux années de formation les apprentis passent les épreuves du BTS en ponctuel.
- **Validation** : le diplôme est obtenu par l'obtention d'une moyenne supérieur à 10/20 pour l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Le candidat au diplôme pourra, selon ses résultats, valider tout ou partie de la certification visée.

Pour plus d'informations consultez la fiche RNCP 38362

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38362/>



### COÛT DE LA FORMATION

**Article L6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son responsable légal".**

**Prix de vente : 6 750€** selon le décret n°2024-695 du 15 juillet 2024 "fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage".

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

*Zéro reste à charge pour l'entreprise de secteur privé.*

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formations qui les accueillent(...)", à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la fonction publique territoriale au financement des frais de formations des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



### VALEUR AJOUTÉE

L'équipe de formation est composée de **formateurs** et de professionnels. Ils abordent à la fois l'aspect théorique et pratique que les apprentis côtoient déjà durant leur contrat. Ils bénéficient d'un accompagnement social (point écoute).

Les apprentis seront préparés à la **certification VOLTAIRE** (certification de référence en orthographe et expression) disposent de la **Suite Office 365** et travaillent sur la plateforme "Teams".

### LES TAUX POUR

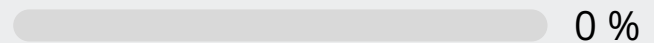
2024



Taux de réussite



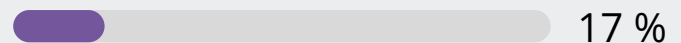
Taux de poursuite d'étude



Taux d'interruption en cours de formation



Taux d'insertion professionnelle



Taux d'insertion dans un des métiers visés



### ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes présentant des troubles Dys (tutorées par un référent handicap).

**Service handicap du CFA Jean Bosco :**  
handicap@cfajeambosco.fr

**Service mobilité du CFA Jean Bosco :**  
mobilite@cfajeambosco.fr

**Référente handicap de l'UFA Saint Jean et la Croix :**  
Marie-Véronique Daguét : mdaguét@ac-amiens.fr

+ d'informations sur le site internet



**Sup'Saint Jean**

[www.st-jean02.org](http://www.st-jean02.org)



03 74 23 52 53



18, rue Raymond Delmotte  
02100 Saint-Quentin



[ufa.stjean@gmail.com](mailto:ufa.stjean@gmail.com)

